

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/05/2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du patronage, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. Joseph BOIVENT, Maire, Mme Angélique ROYER, Mme Marie-Thérèse JOURDAN, MM. Christophe BRAULT, Henri ROUSSEAU, Bertrand BAZIN, Franck ROUILLE, Noël DALIGAULT, Cédric BARRAIN, Mmes Sylvie GALODE, Claire MABILLE, Jessica HARLAIS, Axelle DOISE.

Excusé ayant donné procuration :

Mr Louis-Philippe BOUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse JOURDAN.

Mr Marine HEUZE donne pouvoir à Mr Joseph BOIVENT.

Secrétaire de séance : Mme Angélique ROYER.

Avant de commencer la séance, deux rectifications sont à apporter sur le dernier procès-verbal de la réunion du 28 avril 2021 :

- Au niveau des Finances Communales à la délibération « n° 2021-028 : Ogec de l'Ecole Ste Anne », il faut rajouter que Madame Jessica Harlais, Trésorière à l'OGEC de l'école privée Ste Anne se retire et ne prend pas part à la délibération.
- Au niveau des Affaires Diverses : il a été abordé la demande d'une acquisition d'un parc à vélo pour le mettre sur le parking de la Salle du patronage. Celui-ci est en cours de commande.

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

2021-030- Aménagement du bourg : Lancement Consultation des Entreprises

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le dossier en phase PRO relatif à l'aménagement du bourg réalisé par le cabinet ADAO urbanisme, chargé de la maîtrise d'œuvre. Ces travaux, qui doivent faire l'objet d'un marché public, se décomposent en 3 lots :

- Lot n° 1 : Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales,
- Lot n° 2 : Voirie
- Lot n° 3 : Aménagements paysagers

Il convient de réaliser un marché public en lançant une procédure adaptée.

Vu la délibération n° 2019-077 en date du 12 décembre 2019 relative au choix de l'architecte,

Vu le coût estimatif total des travaux s'élevant à 504 390,95 € HT ou 554 673,45 € avec des trottoirs en béton érodé,

Après débat,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de lancer un marché public en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du bourg avec une variante sur le matériau des trottoirs,
- d'approuver la phase PRO et le dossier de consultation des entreprises (prévoir une écluse sur la Rue Chanoine Hélesbeux),
- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises,
- de demander une subvention de l'état au titre de la DSIL,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021-031- Multi-Accueil : Détermination des places

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER, adjointe à l'enfance pour relater la dernière réunion avec les différents partenaires concernés par le fonctionnement du Multi Accueil de Louvigné du Désert.

Mme Angélique ROYER rappelle qu'en 2010, la Commune de La Bazouge du Désert avait émis un avis favorable pour la réservation d'une place en halte-garderie au Multi-Accueil de Louvigné du Désert. Or, il s'avère que les enfants de La Bazouge du Désert ont occupé en temps réel un équivalent de 3 places depuis quelques années. Il est important de rappeler que les places ont été attribuées par la Direction du multi-Accueil sans en avertir la Commune. Cependant, la présence de familles Bazougeaises a permis d'occuper des places vacantes.

Pour simplifier la gestion du multi-accueil, il est proposé d'appliquer un delta d'une demi-place. Des simulations de coût pour chaque commune ont été présentées. Ainsi la participation de la Commune de La Bazouge du Désert serait de :

- 11 099,00 € pour 1 place ½, 2 places maximum
- 8 814,00 € pour 1 place, 1 place ½ maximum.

Ces chiffres peuvent sensiblement varier en fonction du reste à charge du fonctionnement du multi accueil.

Après débat,

***Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 voix contre, après en avoir délibéré,
Décide***

- de financer une place ½, 2 places maximum pour la Commune de La Bazouge du Désert,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention dont la durée serait jusqu'à la mise en place du nouvel équipement.

II- AFFAIRES DIVERSES

1- Permanences des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales

20/06/2021

Elections Régionales

8h00 / 11h00	11h00 / 14h00	14h00 / 18h00
- Joseph BOIVENT	- Marine HEUZE	- Christophe BRAULT
- Jessica HARLAIS	- Jessica HARLAIS	- Marie-Thérèse JOURDAN
- Henri ROUSSEAU	- Angélique ROYER	- Henri ROUSSEAU

Elections Départementales

8h00 / 11h00	11h00 / 14h00	14h00 / 18h00
- Angélique ROYER	- Axelle DOISE	- Bertrand BAZIN
- Noël DALIGAULT	- Cédric BARRAIN	- Franck Rouillé
- Sylvie GALODE		

Elections Régionales

8h00 / 11h00	11h00 / 14h00	14h00 / 18h00
- Marie-Thérèse JOURDAN	- Angélique ROYER	- Joseph BOIVENT
- Henri ROUSSEAU	- Axelle DOISE	- Bertrand BAZIN
- Marine HEUZE	- Cédric BARRAIN	

Elections Départementales

8h00 / 11h00	11h00 / 14h00	14h00 / 18h00
- Joseph BOIVENT	- Franck ROUILLE	- Henri ROUSSEAU
- Franck ROUILLE	- Noël DALIGAULT	- Marie-Thérèse JOURDAN
- Angélique ROYER	- Bertrand BAZIN	

2- Présentation du fonctionnement pour la présentation des affaires diverses au conseil municipal

Monsieur le maire donne la parole à Mme Axelle DOISE pour présenter le nouveau fonctionnement relatif aux affaires diverses abordées en fin de conseil Municipal. Ce nouveau système a été étudié en commission communication afin de bien suivre l'évolution de chaque dossier.

Ce nouveau fonctionnement est matérialisé sous la forme d'un tableau où apparaissent les différents sujets qui évoluent dans les cases suivantes : Thème abordé pour la première fois, sujets en cours et sujets clos.

Ce soir, il a été abordé ces différents sujets :

- Reconduction ou pas des maisons et jardins fleuris. A voir si les participants de l'an dernier souhaitent continuer,
- Renouvellement du dispositif Argent de poche,
- Achat du tracteur qui est en cours d'études,
- Conteneurs à papier et verre situés près du parking Salle du Pourpris déplacés à l'atelier technique,
- Radar pédagogique à relancer auprès du Conseil Départemental,
- Réunion avec le Conseil Départemental, l'association SOS Calvaire, la mairie de Landéan pour le déplacement de la Croix religieuse situé sur la RD19,
- Projet de l'épicerie dans la boulangerie en cours de commande,
- Panneau de l'aménagement du bourg destiné à la communication au public est en cours de commande,
- Travaux de la Cantine sont terminés, il reste quelques finitions,
- Lancement d'un Conseil des Jeunes pour la rentrée prochaine. Angélique Royer, Jessica HARLAIS et Axelle DOISE s'occuperont de ce projet.



3- Projet des animations du comité des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Franck ROUILLE, conseiller qui fait partie du Comité des Fêtes. Il annonce que le comice agricole aura lieu le week-end du 20 et 21 août 2022. Le Comité des Fêtes se mettra en relation avec la Société d'Agriculture prochainement.

Autrement, Mr Franck Rouillé demande à ce que le budget des guirlandes de cette année soit reporté à l'année prochaine. Le conseil municipal prend acte.

Le comité des fêtes souhaite réaliser un marché de la rentrée le 04 septembre 2021. Toutefois, une remarque a été faite par rapport à la date. En effet, c'est le week-end des Angevines. Mr Franck Rouillé reverra donc la date avec les membres du comité des fêtes.

4- Révision du PLU

Monsieur le Maire fait savoir que le PLU de la Bazouge du Désert devient très contraignant. En effet, les instructions de dossiers urbanisme sont souvent refusés pour des points futiles comme la couleur des bardages mais aussi l'alignement des façades.... Monsieur le maire proposera prochainement de revoir la totalité du PLU.

Monsieur le maire donne la parole à Mr Joseph BEAULIEU, président de Bazouge Qualité Environnement. Il rappelle les missions de l'association. En effet, l'association a pour rôle de protéger l'environnement défini par le PLU et celui-ci doit être respecté notamment pour l'abattage de bois, l'extraction de pierres et le remblaiement des zones humides. Ce qui n'a pas été le cas dernièrement. Monsieur le maire rappelle que les administrés doivent demander une autorisation à la Préfecture pour l'extraction de pierres selon le code minier.

Un article sur l'abattage des arbres sera inséré dans le prochain écho pour informer les citoyens.

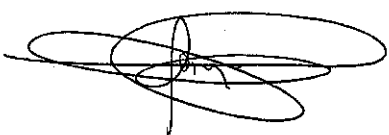
5- Dates à retenir

- Conseil Municipal : 17 juin 2021 à 20h00
- Commission ressources humaines : lancement d'un doodle,
- Commission Sentier piétonnier : lancement d'un doodle.

Séance clôturée à 23 h 00

Fait et délibéré le 27/05/2021.

La Secrétaire de Séance,
Angélique ROYER



Le Maire,
Joseph BOIVENT

